

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 13
Votants : 16

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2025

OBJET : CONVENTION RELATIVE À LA MISE À
DISPOSITION D'ABRI-VOYAGEUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 3 octobre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Jacques POTTIER, Adjoint	Francis BRIAND
	Aude ZAFOUR, Adjointe	David GENTIE
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Lydie ZMUDA
	Michel PIRIS, Adjoint	Marie PLEGNON
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Kévin FAVRET
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Françoise DARRAS pouvoir Aude ZAFOUR	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Guy DARRAS pouvoir Myriam CHMELEFF	
ABSENTS EXCUSÉS :	Guy ACHARD DE LA VENTE	
	Laurence HALLAIS	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Fabien MARTINEAU	
	Nadège PARFAIT	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Catherine ALIBERT BRIGNONE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'ABRI-VOYAGEUR

Monsieur Le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition gratuite d'abris-voyageur par le département au profit de la commune (la précédente convention venant à expiration).

Celle-ci rendra effet à la date de sa signature par les deux parties pour une durée e cinq ans.

CONSIDÉRANT la mise à disposition d'abris-voyageurs Place des Ormes et rue du Château (Hazard et Place du Général Leclerc)

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler la convention fixant les modalités de mise à disposition gratuite d'abris-voyageurs par le Département au profit de la commune,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE
APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 10 octobre 2025 de la publication
le 10 octobre 2025 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

Le Maire,

